

Avis de course

Championnat de Méditerranée des Laser N°1

18 et 19 février 2017

AUTORITE ORGANISATRICE

Ce Championnat de Méditerranée N°1 est organisé les 18 et 19 février 2017 à Hyères, par le COYCH.

1 / REGLES

La régata sera régie par :

- les règles telles que définies dans Les Règles de Course à la Voile 2017-2020.
- les règles de la classe concernée.
- cet avis de course.
- les instructions de course et leurs annexes
- les règlements des Championnats Fédéraux et des classements nationaux concernés lorsqu'ils sont applicables,
- Sécurité et équipement : Les concurrents doivent, dès leur départ sur l'eau jusqu'à leur retour à terre, porter une brassière de sécurité homologuée marine marchande ou certifiée CE.

2 / PUBLICITE

L'épreuve est une épreuve de la catégorie C de publicité selon l'article 20 du règlement world sailing tel que modifié par le règlement de publicité de la F.F.Voile.

Les bateaux français portant une publicité devront présenter, à l'inscription, leur carte d'autorisation de port de publicité 2017 délivrée par la FFVoile.

3/ ADMISSIBILITE ET INSCRIPTION

3.1 La régata est ouverte à tous les bateaux des classes : Laser Standard, Laser Radial, Laser 4.7

3.2 : Sont autorisés à courir :

- Tous les titulaires d'une **licence compétition FF Voile 2017** et les coureurs de nationalité étrangère en règle avec leurs autorités nationales. Les mineurs devront être titulaires d'une autorisation parentale.
- Tous les coureurs en règle avec leur cotisation AFLaser ou ILCA 2017.

3.3: Le bulletin d'inscription est disponible sur le site du COYCH : www.coych.org

4/ DROITS A PAYER

Droits d'inscription :

- 30 € par bateau payables en ligne sur le site du COYCH
- 35 € par chèque et par bateau accompagné du bulletin d'inscription à l'adresse ci-dessous
- 35 € par bateau lors de la confirmation d'inscription le jour de la régata

COYCH
ESPACE NAUTIQUE

- **14, avenue du docteur Robin 83400 Hyères. FRANCE**
- **e-mail : contact@coych.org**
- **Tél : +33 (0)4.94.38.61.67**

5/ PROGRAMME

- **Samedi 18 février:** 9h00 à 13h30: confirmation d'inscription.
14h30: premier signal d'avertissement, courses
au retour des courses : snacking

- **Dimanche 19 février :** 10h00: premier signal d'avertissement, courses
Dès que possible: remise des prix à l'Espace Nautique

6/ Jauge

Tous les bateaux devront être en conformité avec les règles de jauge de la classe Laser, des contrôles pourront être effectués lors de la régata.

Il est rappelé que les N° de voile doivent être en conformité avec les règles de classe, correspondre au N° de coque et doivent comporter au moins 5 chiffres

7 / INSTRUCTIONS DE COURSE

Les instructions de course seront en ligne et affichées dès l'ouverture de la confirmation des inscriptions, les annexes seront disponibles lors de la confirmation des inscriptions.

8/ ZONE DE COURSE/ TYPES DE PARCOURS

Zone de course dans la rade de Hyères, voir annexe I des Instructions de course

Les parcours sont de type : Trapèze, triangle ou aller-retour, voir annexe II des instructions de course

9/ CLASSEMENT

Le Système de Points à minima de l'annexe A s'appliquera.

Le nombre de courses pour valider l'épreuve est de 2.

A partir de 3 courses, la plus mauvaise course sera retirée pour le classement général.

10/ PRIX

Les 3 premiers de chaque classes seront récompensés ainsi que : la première féminine en Laser Radial et 4.7, le premier espoir en Laser Standard et le premier Master (Plus de 35 ans) en Laser Radial et Standard.

11/ DECHARGE DE RESPONSABILITE

Les concurrents participent à la régata entièrement à leurs propres risques (voir la règle 4, Décision de courir). L'autorité organisatrice n'acceptera aucune responsabilité, en cas de dommage matériel, de blessure ou de décès, dans le cadre de la régata, aussi bien avant, pendant, qu'après la régata.

12/ ASSURANCE

Chaque bateau étranger participant doit détenir une assurance valide en responsabilité civile avec une couverture minimale d'un montant de 1,5 millions d'euros, ou son équivalent, pour l'épreuve.

13/ INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES

Hébergement: voir rubrique sur le site du COYCH: www.coych.org